

**François Millet rejoint Barthélémy Avocats**

**Barthélémy Avocats renforce ses effectifs à Paris avec l'arrivée de François Millet**

François Millet et Audrey Zeboudj rejoignent le bureau de Paris Barthélémy Avocats respectivement en tant qu'associé et avocate collaboratrice.

Avocat depuis plus de 20 ans, François Millet a exercé au sein de cabinet d'avocats d'affaires de dimension internationale (Freshfields, CMS Francis Lefebvre et DLA Piper) et a créé sa propre structure, Neo Avocats, cabinet dédié au droit social. Avant de rejoindre Barthélémy Avocats, François Millet était associé du cabinet Ogletree Deakins à Paris.

François Millet et son équipe accompagnent une clientèle d'entreprises et de groupes français et internationaux, actifs notamment dans les secteurs des commerces de gros, des télécoms, des services ou de la propriété, sur l'ensemble de leurs projets de droit social. Ils apportent plus particulièrement une forte expertise en matière de négociation collective, d'entreprise ou de branche, de formation professionnelle, de restructurations et de contentieux individuels ou collectifs.

François Millet dispense par ailleurs des enseignements en droit du travail au sein du Master 2 Droit et pratiques des relations du travail (Université Paris II panthéon-Assas).

Il viendra notamment renforcer les équipes internationales et de restructuration du cabinet et intégrera le département branches du cabinet.



**François Millet**  
**Associé Barthélémy Avocats**



**Audrey Zeboudj**  
**Avocat Barthélémy Avocats**

\* \* \*

**Contact presse :**

Service communication  
Barthélémy Avocats  
01.53.53.63.60  
[communication@barthelemy-avocats.com](mailto:communication@barthelemy-avocats.com)

**A propos de Barthélémy Avocats**

Fort de plus de 55 années d'expérience en droit social, Barthélémy Avocats compose aujourd'hui le paysage juridique français avec ses 19 bureaux répartis sur l'ensemble du territoire. Grâce à son maillage national et à sa forte implantation régionale, le cabinet met au service des entreprises, de toutes tailles et de tous secteurs confondus, l'expertise de plus de 100 avocats.

Droit du travail, de la sécurité sociale, de la protection sociale complémentaire... le savoir-faire du cabinet couvre le droit de l'activité professionnelle dans son ensemble. Outre leurs compétences reconnues en la matière, notamment grâce à leur approche organisationnelle du droit, les avocats se sont spécialisés au sein de 11 départements (notamment les départements secteur social et fonction publique, droit du sport, restructuration, négociation collective, sécurité sociale et protection sociale).